

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 478****6 mai 2004****SOMMAIRE**

<b>Activest Fund Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22918</b>	<b>Flexpack Trading International S.A., Luxembourg</b>	<b>22941</b>
<b>Albergo S.A., Luxembourg-Dommeldange . . . . .</b>	<b>22899</b>	<b>Franzoni Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22911</b>
<b>Allied Domecq Luxembourg No 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22907</b>	<b>Fraser Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22906</b>
<b>Allied Domecq Luxembourg S.N.C., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22917</b>	<b>Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22919</b>
<b>Allied Domecq Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22908</b>	<b>Goldman Sachs 2 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22919</b>
<b>Anatolie Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22898</b>	<b>Gost S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22899</b>
<b>Atlantis Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22939</b>	<b>Great Pacific Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22931</b>
<b>Atlantis Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22939</b>	<b>Him-Racing-Kart, S.à r.l., Roeser . . . . .</b>	<b>22909</b>
<b>Banque LBLux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22942</b>	<b>I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22912</b>
<b>Banque LBLux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22918</b>	<b>I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22912</b>
<b>Baumert, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22914</b>	<b>I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22912</b>
<b>Bedminster (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22907</b>	<b>I.C. 3000 S.A., Bertrange . . . . .</b>	<b>22914</b>
<b>Botanica, S.à r.l., Kehlen . . . . .</b>	<b>22919</b>	<b>I.T.D.N. Holding S.A., Independant Tyres Dealers Network Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22923</b>
<b>Bristol (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22906</b>	<b>Immo Nord S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22942</b>
<b>BSI Art Collection S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22940</b>	<b>Induserv Holding S.A., Ehlang-sur-Mess . . . . .</b>	<b>22926</b>
<b>Burnthor S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22930</b>	<b>Induserv Holding S.A., Ehlang-sur-Mess . . . . .</b>	<b>22926</b>
<b>Burnthor S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22930</b>	<b>Induserv Holding S.A., Ehlang-sur-Mess . . . . .</b>	<b>22926</b>
<b>Cable Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22927</b>	<b>Interfact, S.à r.l., Contern . . . . .</b>	<b>22917</b>
<b>Café de la Poste, S.à r.l., Remich . . . . .</b>	<b>22910</b>	<b>International Maritime Consulting S.A. . . . .</b>	<b>22944</b>
<b>Café du Coin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22912</b>	<b>Ipico S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22944</b>
<b>(La) Charrue d'Or, S.à r.l., Peppange . . . . .</b>	<b>22911</b>	<b>Iplom International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22913</b>
<b>Chemifim International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22907</b>	<b>Iseo International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22926</b>
<b>Cotena S.A., Wiltz . . . . .</b>	<b>22910</b>	<b>Jodewa S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22919</b>
<b>Créamark Concept S.A., Dippach . . . . .</b>	<b>22909</b>	<b>Karibooo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22900</b>
<b>D.L. Partnership Checy S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>22903</b>	<b>KC Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22927</b>
<b>Duckfin International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22921</b>	<b>Kidde Luxembourg-Kidde Luxembourg Finance, S.e.n.c., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22915</b>
<b>El-Fina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22942</b>	<b>LAF S.A., Mertert . . . . .</b>	<b>22938</b>
<b>Elca Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22929</b>	<b>Lend Lease Asia Properties, Sicaf, Luxembourg . . . . .</b>	<b>22913</b>
<b>Electrabel Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22930</b>	<b>Lend Lease Asia Properties, Sicaf, Luxembourg . . . . .</b>	<b>22913</b>
<b>EMD Corporate S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22898</b>	<b>Lincoln Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22908</b>
<b>EMD Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22898</b>	<b>Luxonen S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22944</b>
<b>European Closures Group S.A. . . . .</b>	<b>22899</b>	<b>M &amp; M Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22944</b>
<b>Exotica S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22941</b>	<b>Mark IV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22943</b>
<b>Fewa S.A., Crauthem . . . . .</b>	<b>22938</b>		
<b>FIN.E.A. Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>22939</b>		
<b>Flexpack Trading International S.A., Luxembourg</b>	<b>22941</b>		
<b>Flexpack Trading International S.A., Luxembourg</b>	<b>22941</b>		

Mécanique et Technologies Industrielles S.A., Bertrange .....	22914	SOREMARTEC, Société de Recherches Techniques et de Marketing S.A., Senningerberg .....	22910
Mezzonen S.A., Luxembourg .....	22940	Socofi S.A., Luxembourg .....	22920
Nord Sud Voyages, S.à r.l., Luxembourg .....	22943	Socofi S.A., Luxembourg .....	22920
Overware S.A., Luxembourg .....	22942	Socofi S.A., Luxembourg .....	22920
Pacuare S.A., Luxembourg .....	22940	Socofi S.A., Luxembourg .....	22920
Parimo Participations S.A., Luxembourg .....	22927	Socofi S.A., Luxembourg .....	22920
Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	22911	Solemio, S.à r.l., Luxembourg .....	22940
R.C. Lux S.A., Luxembourg .....	22943	Speedlingua S.A., Strassen .....	22918
Real Estate Advisory S.A., Luxembourg .....	22909	Synstar Business Continuity Limited S.A., Luxembourg .....	22902
Realworld Luxembourg, S.à r.l., Münsbach .....	22908	Synstar Computer Services N.V. S.A., Bertrange .	22902
Santander Central Hispano Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg .....	22942	T.G. Holding S.A., Luxembourg .....	22907
Sea Bird Investments S.A., Luxembourg .....	22914	TMG Luxembourg S.A.H., Luxembourg .....	22903
Simon Fox Advertising S.A., Bertrange .....	22910	Value Strategy Fund, Sicav, Luxembourg .....	22943
Sitatunga Holding S.A., Luxembourg .....	22925	Wide Profit Ltd .....	22939
Slap Holding S.A., Luxembourg .....	22929		

**EMD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.410.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration, datée du 19 mars 2004, que le siège social de EMD INVEST S.A. sera transféré de L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

EMD INVEST S.A.

E. Maldifassi

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04959. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025068.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**EMD CORPORATE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.532.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration, datée du 19 mars 2004, que le siège social de EMD CORPORATE S.A. sera transféré de L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

EMD CORPORATE S.A.

E. Maldifassi

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04961. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025069.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**ANATOLIE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.343.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(025122.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 73.491.

*Contrat de Domiciliation*

Le Contrat de Domiciliation conclu en date du 19 septembre 2001 entre la Société Anonyme EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résilié avec effet au 12 février 2004.

Aux fins de Réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024948.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**GOST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.589.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2003*

1. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Paolo Dermitzel, licencié en économie, demeurant Via Moretto 1, CH-6944 Cureglia est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. Par ailleurs, Monsieur Paolo Dermitzel n'agira plus en qualité d'Administrateur de catégorie A.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 13 Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

3. Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé demeurant au 109 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant au 33 Rue Fort Elisabeth, L-2314 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Madame Ornella Starvaggi et Madame Elena Rossi-Dermitzel, qui ne se présentent plus aux suffrages. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

GOST S.A.

P. Dermitzel / O. Starvaggi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024780.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**ALBERGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 93.556.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration du 18 février 2004*

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 18 février 2004 que Monsieur Theodor Kreutzer a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 18 février 2004 et que le conseil d'administration a coopté administrateur, en remplacement, Monsieur Peter Van Der Vliet (38, Boulevard de Waterloo, Hilton Brussels - Room 2016, B-1000 Bruxelles, Belgique) avec effet au 18 février 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour ALBERGO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024907.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**KARIBOOO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 12, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 99.682.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Julien Noël, restaurateur, né à Frameries (Belgique), le 17 octobre 1972, demeurant au 136 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

2.- Madame Fatuma Mwangalalo dite Nelly Kasongo, épouse du sieur Julien Noël, restauratrice, née à Lubumbashi (République démocratique du Congo), le 9 juin 1977, demeurant au 136 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation de deux restaurants avec chacun un débit de boissons alcoolisées.

La société pourra de même effectuer toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou toute autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en générale, effectuer toutes les opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination KARIBOOO, société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Julien Noël, prénommé, cinquante et une part sociale . . . . .	51
2.- Madame Fatuma Mwangalalo dite Nelly Kasongo, prénommée, quarante-neuf parts sociales. . . . .	49

Total: cent parts sociales . . . . .	100
--------------------------------------	-----

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son admi-

nistration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille et cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le siège social administratif de la société est fixé au 12 rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Les sièges d'exploitations des deux (2) restaurants sont fixés, le premier au 12 rue des Bains, à L-1212 Luxembourg et le second au 2 Place de Nancy, à L-2212 Luxembourg

#### *Troisième résolution*

a) Est nommé gérant unique (administratif et technique) des deux restaurants sis au 12 rue des Bains, L-1212 Luxembourg et 2 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, ainsi que du débit de boissons alcoolisées du restaurant situé au numéro 12 rue des Bains à Luxembourg:

Monsieur Julien Noël, restaurateur, né à Frameries (Belgique), le 17 octobre 1972, demeurant au 136 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Il pourra engager seul la société pour ces restaurants et le débit de boissons alcoolisées du restaurant situé au numéro 12 rue des Bains, à L-1212 Luxembourg.

b) Est nommée gérante technique pour le débit de boissons alcoolisées du restaurant sis au numéro 2 rue de Nancy, L-2212 Luxembourg:

Madame Fatuma Mwangalado dite Nelly Kasongo, épouse du sieur Julien Noël, restauratrice, née à Lubumbashi (République démocratique du Congo), le 9 juin 1977, demeurant au 136 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Elle pourra engager seule la société seulement pour le débit de boissons alcoolisées du prédit restaurant sis 2, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Noël, N. Kasongo, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2004, vol. 883, fol. 68, case 7. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2004.

J.J. Wagner.

(025532.3/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

**SYNSTAR COMPUTER SERVICES N.V., Société Anonyme.**

Siège social: Hoge Wei, 16, B-1930 Zaventem.

Succursale luxembourgeoise: L-8041 Bertrange, 211, route des Romains.

R. C. Luxembourg B 47.425.

Par une décision du conseil d'administration de SYNSTAR COMPUTER SERVICES N.V., ayant son siège social au Hoge Wei 16, B-1930 Zaventem, Belgique, du 14 mars 2003, il a été décidé d'apporter la succursale luxembourgeoise ayant son siège social au 211, route des Romains, L-8041 Bertrange à la société anonyme de droit luxembourgeois SYNSTAR (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social actuel est établi au 8, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2003. Par suite de cet apport, la radiation de la succursale luxembourgeoise a été effectuée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

*Pour la société*

R. Kirby / O. de Schutter

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024922.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**SYNSTAR BUSINESS CONTINUITY LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: England, RG12 7QX, Bracknell Berkshire, Old Bracknell Lane West, The Beeches.

Succursale luxembourgeoise: L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 73.053.

Par une décision du conseil d'administration de SYNSTAR BUSINESS CONTINUITY LIMITED ayant son siège social au Synstar House, The Beeches, Old Bracknell Lane West, Bracknell Berkshire, RG12 7QX, Royaume-Uni, du 4 février 2003, il a été décidé d'apporter la succursale luxembourgeoise ayant son siège social au 26, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg à la société anonyme de droit luxembourgeois SYNSTAR (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social actuel est établi au 8, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2003. Par suite de cet apport, la radiation de la succursale luxembourgeoise a été effectuée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

*Pour la société*

S. Gleadle

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024924.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**TMG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.039.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2003*

1. La démission de Monsieur Stephan Arts, Monsieur Sandro Capuzzo et de Monsieur Pierre Mestdagh de leur mandat d'Administrateur, est acceptée.

2. Sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement, Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant au 105 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Madame Nerina Mariani, employée privée, demeurant au 2 Rue de La Reine, L-2418 Luxembourg, et Monsieur Nicola Nardari, employé privé, demeurant au 25 Viale Bianca Maria, I-20122 Milano. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

3. Décharge est accordée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2001 jusqu'à la date de la présente Assemblée.

4. Les nouveaux Administrateurs, Monsieur Alessandro Jelmoni, Madame Nerina Mariani et Monsieur Nicola Nardari, se chargeront de soumettre à l'Assemblée Générale Statutaire les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour TMG LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024782.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**D.L. PARTNERSHIP CHECY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 99.677.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ERDEC INVESTMENTS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff,

ici représentée par:

Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 9 mars 2004.

2.- Monsieur Herbert William Langford, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue Verdi, F-75116 Paris,

ici représenté par:

Monsieur Thierry Schmit, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 9 mars 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: D.L. PARTNERSHIP CHECY S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Senningerberg (Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties et plus particulièrement centraliser la gestion de leur trésorerie.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.



**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à quinze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les trois mille et cent (3.100) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après et libérées comme suit:

1.- La société ERDEC INVESTMENTS S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.099
2.- Monsieur Herbert William Langford, prénommé, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cent soixante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Herbert William Langford, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue Verdi, F-75116 Paris.

2.- Monsieur Quinten Dreesmann, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, St. James's Square, GB-Londres SW1Y 4JU (Royaume-Uni).

3.- Madame Ondine Anna Langford, sans profession, demeurant au 4, rue Verdi, F-75116 Paris.

*Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Senningerberg (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Schmitt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2004, vol. 883, fol. 68, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(025471.3/239/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

---

**FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.565.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2003*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024785.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BRISTOL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.970.

---

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 13 février 2004*

Les mandats de Messieurs Michael McDonald, Jacquot Schwertzer et Paul Van Heel comme gérants de la Société ont été renouvelés pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Le mandat de KPMG AUDIT, Réviseur d'entreprises, a été renouvelé pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024810.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BEDMINSTER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.971.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 13 février 2004*

Les mandats de Messieurs Michael McDonald, Jacquot Schwertzer et Paul Van Heel comme gérants de la Société ont été renouvelés pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Le mandat de KPMG AUDIT, Réviseur d'entreprises, a été renouvelé pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024817.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG No2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.363.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 13 février 2004*

Les mandats de Messieurs Michael McDonald, Jacquot Schwertzer et Paul Van Heel comme gérants de la Société ont été renouvelés pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024798.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.657.

—  
*Extrait des résolutions prises au cours de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2003*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024790.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**T.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Luxembourg, 35, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 64.303.

—  
Suivant recommandé le commissaire aux comptes a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025130.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.407.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 13 février 2004*

Les mandats de Messieurs Michael McDonald, Jacquot Schwertzer comme gérants de la Société ont été renouvelés pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Monsieur Alberto Martin, administrateur de sociétés, né le 7 avril 1961 à Madrid, demeurant à SP-28002 Madrid, c/ Principe de Vergara, 136- portal 2º - 4º B, a été nommé gérant de la Société pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Le mandat de KPMG AUDIT, Réviseur d'entreprises, a été renouvelé pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024833.3/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**LINCOLN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 88.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature.

(024371.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**REALWORLD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 96.724.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales datée du 10 mars 2004 que GLOBAL PRIVATE EQUITY IV L.P., société constituée suivant les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au C/O Advent International Corporation, 75 State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis, est dorénavant associé unique de la société REALWORLD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Il résulte également des résolutions de l'associé unique en date du 10 mars 2004, que Monsieur Marcel Stephany, auditeur, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, et demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat. Décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat depuis le jour de la constitution de la Société.

Il résulte enfin desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, et demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz, Luxembourg;

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né le 4 septembre 1951 à Wiltz, Luxembourg, et demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

- Madame Janet L. Hennessy, Venture Capitalist, née le 27 avril 1957 à Medford, MA, Etats-Unis, et demeurant au 129 Lincoln Street, Melrose, MA, Etats-Unis.

Münsbach, le 11 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024374.3/556/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**REAL ESTATE ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 79.911.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mars 2004*

L'an deux mille quatre, le premier mars à 14.00 heures, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société REAL ESTATE ADVISORY S.A. avec siège social à L-2630 Luxembourg, 156, rue de Trèves constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Schwartz, employé privé.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Vanessa Roda, employée privée.

Monsieur le Président expose:

1. qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

2. qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

*Résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04058. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024369.3/850/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**CRÉAMARK CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 53A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.794.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(024492.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**HIM-RACING-KART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 57.089.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Société Civile

Signature

(024613.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

22910

**COTENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R. C. Diekirch B 93.069.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2003 au siège de la société*

Les actionnaires acceptent la démission de M. Jean-Pierre Lebrun et de M. J.-M. Denis de leur fonction d'administrateur avec effet au 30 avril 2003.

Nomination de M. Marc Van Keymeulen, nouveau administrateur-délégué.

Le nouveau conseil d'administration ainsi formé se compose de:

- M. Pierre Nameche, administrateur,
- M. Hughes Moonen, administrateur,
- M. Marc Van Keymeulen, administrateur-délégué,

pour un mandat de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901200.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2004.

---

**SOREMARTEC, SOCIETE DE RECHERCHES TECHNIQUES ET DE MARKETING, Société Anonyme.**

Siège social: B-6700 Arlon-Schoppach, 102, Drève de l'Arc-en-ciel.

Succursale: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 20.161.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 avril 2002 que Monsieur Antonio Fassinotti a démissionné de son mandat de représentant légal de la succursale luxembourgeoise avec effet au 31 mars 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 décembre 2002 que Monsieur Carlo Bresciano, demeurant C/San Eduardo Bajos 31, E-10100 Sant Cugat del Valles, Espagne, a été nommé représentant légal de la succursale luxembourgeoise avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2002.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024575.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**CAFE DE LA POSTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 16, Place du Marché.

R. C. Luxembourg B 65.913.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Société Civile

Signature

(024614.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**SIMON FOX ADVERTISING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.018.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(024756.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**FRANZONI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.346.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 24 novembre 2003 à 10.00 heures*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maria Grazia Franzoni de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 24 novembre 2003, Monsieur Andrea Franzoni, son mandat ayant la même échéance que son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
FRANZONI GROUP S.A., Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024576.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.422.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mars 2004*

*Résolution*

Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 4 et de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

M. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, président;  
M. Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
M. Bernard Huppert, dirigeant d'entreprises, demeurant à Reinach (Suisse), administrateur;  
M. Pierluigi Zanaboni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), administrateur.

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Commissaire aux Comptes:*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme  
Signatures  
Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024589.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**LA CHARRUE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 59.065.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN  
Société Civile  
Signature

(024615.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 30.538.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(024666.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 30.538.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(024667.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 30.538.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 décembre 2003 que:

1. L'assemblée a élu aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2002:

- Monsieur Koen De Vleeschouwer, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222c, avenue Gaston Diderich;
- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich;
- Monsieur Jacques Benzeno, administrateur de sociétés, demeurant à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

2. L'Assemblée a élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2002:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Le siège social de la société a été transféré du L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri à L-1420 Luxembourg, 222c, avenue Gaston Diderich.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03413. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024665.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**CAFE DU COIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 47, rue de Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 21.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Société Civile

Signature

(024616.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---



**LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.041.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 janvier 2004*

Il résulte dudit extrait que:

- Monsieur David Shaffer, Group Manager - Corporate Finance, demeurant au 12, Calonne Road, Wimbeldon, Londres SW19 5HJ, Royaume-Uni, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Ross jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 20 avril 2004.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour extrait conforme

A. Steichen

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024677.3/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.041.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2004*

Il résulte dudit extrait que:

1. Messieurs Martin Hoek et George Abbott Davis ont été révoqués en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 18 mars 2004.

2. Madame Mary Ellen Grant, Director Real Estate Assets, avec adresse professionnelle au 275, East Broad Street, Columbus, OH 43215-3771, Etats-Unis d'Amérique, et Monsieur Andrew J. Paul, Manager International Real Estate, avec adresse professionnelle au 275, East Broad Street, Columbus, OH 43215-3771, Etats-Unis d'Amérique, ont été élus en tant qu'administrateurs de la Société en remplacement de Messieurs Martin Hoek et George Abbott Davis.

3. Confirmation que le conseil d'administration de la Société se compose des sept membres suivants:

M. James Quille

M. David Shaffer

M. Robert Edelstein

Mme Mary Ellen Grant

M. Andrew J. Paul

M. Allen Anderson

M. Brian Norris

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

A. Steichen

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024678.3/275/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**IPLM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 64.281.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 530 du 21 juillet 1998. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 20 novembre 2000, publié par extrait au Mémorial C n° 594 du 1<sup>er</sup> août 2001.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO3960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IPLM INTERNATIONAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(024834.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BAUMERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 5, rue Felix de Blochausen.

R. C. Luxembourg B 62.583.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Société Civile

Signature

(024617.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

---

**MECANIQUE ET TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(024758.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**I.C. 3000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.326.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(024761.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**SEA BIRD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.340.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2004*

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2001 faisant apparaître une perte de EUR 388.409,-.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
5. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori, Richard Gauthrot et Jean-Paul Charton.  
Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003.
6. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy.
7. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Laurent Paul, expert-comptable, né le 16 décembre 1970 à Briey (54 - France) et demeurant à F-57860 Roncourt, 92, rue Raymond Mondon, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Lex Benoy, commissaire aux comptes dont le mandat n'a pas été renouvelé.  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024861.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**KIDDE LUXEMBOURG-KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c., Société en nom collectif.****Subscribed Capital: 141,504,486.- USD.**Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.885.*Minutes of an Extraordinary General Meeting of the Partnership held on 11 March 2004*

The meeting is presided by Gérard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.  
The chairman acts that:

I. Both partners present or represented and the number of interests held by each of them are shown on an attendance list. That list signed by the appearing partners shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the two partnership interests representing the whole capital of the Partnership are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Rectification of the minutes of the Extraordinary General Meeting held on 26 September 2003 and decrease of the partnership capital of the Partnership by an amount of USD 19,775.- (nineteen thousand seven hundred and seventy-five US Dollars) in order to bring it to the amount of USD 141,484,711.- (one hundred forty one million four hundred eighty four thousand seven hundred eleven US Dollars) by the cancellation of 19,775 partnership interests.

2. Subsequent amendment of Article 6 of the partnership agreement of the Partnership in order to reflect the decrease of the Partnership capital.

After the foregoing is approved by the existing partners, the following resolutions are taken:

*First resolution*

The chairman reported that pursuant to a contribution of all assets and liabilities agreement (the «Contribution Agreement») executed on 26 September 2003 between the Partnership and KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., («KLFS»), a company incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, KLFS has contributed to the Partnership all its assets and liabilities in consideration of 999,541 partnership interests issued by the Partnership (the «Consideration»).

Among the assets contributed to the Partnership was a receivable on NEW BAXI HOLDINGS Ltd (the «Note») valued at an amount of USD 82,489,628.53 equivalent to GBP 50,007,797.-. The Note had been previously transferred to KLFS pursuant to an assignment agreement dated 9 July 2003 entered into with KIDDE plc. («Plc») (the «Assignment»), as well as all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown attached to it, among which is the right to claim on the repayment of any excess of consideration paid by KLFS to Plc. The consideration for the Assignment was the amount of GBP 48,370,469.-.

It results of later verifications that Plc and KLFS have made a factual mistake in the valuation of the Note, where GBP 48,370,469.- should have been GBP 47,602,174.-.

The value of the Note described in the Contribution Agreement has been valued at USD 82,489,628.53 equivalent to GBP 50,007,797.- on the basis of the consideration paid by KLFS to Plc pursuant to the Assignment. Therefore the Note has been over-valued by an amount of GBP 768,295.- (the «Mistake»). The Mistake created a right to claim on the repayment of the excess of consideration paid by KLFS to Plc, duly transferred as well, the consequence being that the total contribution amount in relation with the NEW BAXI LOAN remained unchanged.

Notwithstanding the Mistake, the chairman reported that the calculation of the accrued interest during the period between 9 July 2003 and the Contribution Agreement was made on an erroneous basis due to the Mistake so that the contributed value from KLFS to KL SNC has been over evaluated by an amount of GBP 11,988.- equivalent to USD 19,775.- (the «Erroneous Computation»).

As a consequence of the Mistake and of the Erroneous Computation, the contribution deed has to be rectified in order that the reference to «a receivable on NEW BAXI HOLDINGS Ltd for an amount equivalent to USD 82,489,628.53;» be deleted and replaced by «a receivable on NEW BAXI HOLDINGS Ltd for an amount equivalent to USD 81,201,013.53 as well as a receivable on KIDDE plc for an amount equivalent to USD 1,268,840.- (the «Rectification»).

Consequently, the details of the assets contributed by KLFS described under the section «evidence of the contribution's existence» of the minutes of an extraordinary general meeting of the Partnership held on 26 September 2003, has to be read as follows «a receivable on NEW BAXI HOLDINGS Ltd for an amount equivalent to USD 81,201,013.53 and a receivable on KIDDE Plc to USD 1,268,840.-» instead of «a receivable on NEW BAXI HOLDINGS Ltd for an amount equivalent to USD 82,489,628.53.»

In addition, due to the Erroneous Computation, the Consideration is over-valued and the Partnership capital shall be decreased by an amount of USD 19,775.- (nineteen thousand seven hundred seventy five US Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 141,504,486.- (one hundred forty one million five hundred four thousand four hundred eighty six US Dollars) to USD 141,484,711.- (one hundred forty one million four hundred eighty four thousand seven hundred eleven US Dollars) by the cancellation of 19,775 partnership interests and without reimbursement to KLFS (the «Capital Decrease»).

Therefore, the partners unanimously resolve to approve the Rectification and the Capital Decrease.

*Pro fisco*

The Rectification does not effect the pro rata fee payment exemption granted by the Luxembourg Tax Officer on 7 October 2003 on the basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, because of the contribution of all the assets and liabilities owned by KLFS.

**Manager's intervention**

The current managers of the Partnership, declare what follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them jointly and severally liable by effect of the law as managers of the Partnership by reason of the here above described contribution of assets and liabilities, expressly agree with its rectification.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolution, and the Capital Decrease having been fully carried out, the partners resolve to amend Article 6 of the partnership agreement to read as follows:

«**Art. 6.** The capital of USD 141,484,711.- (one hundred forty one million four hundred eighty four thousand seven hundred eleven US Dollars) represented by 141,484,711 (one hundred forty one million four hundred eighty four thousand seven hundred eleven) Partnership interests with a nominal value of 1.- USD (one US Dollar) each.

The Partnership Capital may be increased or reduced by a unanimous resolution of the Partners.»

In case of discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

**Suit la traduction française:***Minutes de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 11 mars 2004*

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Becquer, dont l'adresse professionnelle est sise 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le président acte que:

I.- Les deux associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés dans la liste de présence.

Cette liste une fois signée par les comparants, restera ci-annexée pour être enregistrée avec les présentes minutes.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 141.504.486 (cent quarante et un millions cinq cent quatre mille quatre cent quatre vingt six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Rectification des minutes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 septembre 2003 et réduction du capital social de la Société d'un montant de 19.775,- USD (dix neuf mille sept cent soixante quinze Dollars US) afin de porter le capital social de la Société à la somme de 141.484.711,- USD (cent quarante et un millions quatre cent quatre vingt quatre mille sept cent onze Dollars US) par annulation de 19.775,- USD (dix neuf mille sept cent soixante quinze Dollars US) parts sociales.

2.- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société aux fins de refléter la réduction du capital social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Le président informe l'assemblée que par acte d'apport de tous les actifs et passifs («l'Acte d'Apport») signé le 26 septembre 2003 entre la société et KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., («KLFS»), une société constituée au Luxembourg et ayant son siège social 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, KLFS a apporté à la Société l'ensemble de ses actifs et passifs et a reçu 999.541 (neuf cent quatre vingt dix-neuf mille cinq cent quarante et une) parts sociales de la société en rémunération de cet apport («La Rémunération»).

Parmi les actifs apportés à la société était incluse une créance sur NEW BAXI HOLDINGS LIMITED («la Créance») évaluée à la somme de USD 82.489.628,53 (quatre vingt deux millions quatre cent quatre vingt neuf mille six cent vingt huit et cinquante trois Dollars US) soit GBP 48.370.469,-. La créance avait été préalablement transmise à KLFS au terme d'un acte de cession en date du 9 juillet 2003 conclu avec la société KIDDE PLC («Plc») («Le Transfert»), ainsi que tous droits et obligations, connus et inconnus y relatifs, et parmi lesquels est inclus le droit de réclamer tout excédent de rémunération payé par KLFS à Plc.

Après vérification ultérieure, il est apparu que Plc et KLFS ont commis une erreur factuelle dans l'évaluation de la Créance dont le montant de GBP 48.370.469,- aurait dû être GBP 47.602.174,-. La valeur de la créance décrite dans l'acte d'apport a été évaluée à la somme de USD 82.489.628,53 soit la somme de GBP 50.007.797,- sur la base de la rémunération payée par KLFS à Plc au terme de l'apport. Par conséquent, la créance a été surévaluée d'un montant de GBP 768.295,- («l'Erreur»). L'Erreur a engendré un droit de créance relatif au remboursement de l'excédent de rémunération payé par KLFS à Plc qui a été valablement transmis à la Société, la conséquence étant que le total de la somme apportée en relation avec le NEW BAXI HOLDINGS est resté inchangé.

Cependant, le président informe l'assemblée que le calcul des intérêts échus pendant la période intercalaire se situant entre le 9 juillet 2003 et l'Acte d'Apport a été fait sur une base erronée du fait de l'Erreur si bien que la valeur apportée par KLFS à la société a été surévaluée pour un montant de GBP 11.988,-, équivalent à la somme de USD 19.775,- («l'Erreur de Calcul»).

Du fait de l'Erreur et de l'Erreur de Calcul, l'Acte d'Apport doit être rectifié de telle sorte que la référence à «la créance sur NEW BAXI HOLDINGS LIMITED d'un montant équivalent à USD 82.489.628,53» doit être supprimée et remplacée par «une créance sur NEW BAXI HOLDINGS LIMITED pour un montant équivalent à USD 81.201.013,53 ainsi qu'une créance sur KIDDE Plc pour un montant équivalent à USD 1.268.840,- (la «Rectification»).

En conséquence, la liste des actifs apportés par KLFS décrite sous la section «preuve de l'existence de l'apport» des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 26 septembre 2003, doit être lue comme suit:

«une créance sur NEW BAXI HOLDINGS LIMITED pour un montant équivalent à USD 81.201.013,53 et une créance sur KIDDE Plc équivalent à USD 1.268.840,-» à la place de «une créance sur NEW HOLDINGS LIMITED pour un montant équivalent à USD 82.489.628,53.»

En outre, compte tenu de l'Erreur de Calcul, la rémunération est surévaluée et le capital social de la société doit être réduit d'un montant de 19.775,- USD (dix neuf mille sept cent soixante quinze US Dollars) de sorte à ramener le capital social de son montant actuel de 141.504.486,- USD (cent quarante et un millions cinq cent quatre mille quatre cent quatre vingt six US Dollars) à 141.484.711,- USD (cent quarante et un millions quatre cent quatre vingt quatre mille sept cent onze US Dollars) par annulation de 19.775 parts sociales et sans remboursement à KLFS («la Réduction de Capital»).

Par conséquent, les associés approuvent unanimement la Rectification et la Réduction de Capital.

Pro fisco

La Rectification n'a pas d'effet sur l'exemption fiscale accordée par l'administration fiscale Luxembourgeoise le 7 octobre 2003 sur le fondement des dispositions de l'article 4.1 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, du fait de l'apport de l'ensemble des actifs et passifs détenus par KLFS.

Déclaration des gérants

Les gérants actuels de la société déclarent ce qui suit:

Avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, chacun étant solidairement et indéfiniment responsable par effet de la loi en tant que gérant de la Société par effet de l'apport de l'ensemble des actifs et passifs ci avant décrit et expressément approuvent la Rectification.

#### Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la réduction de capital ayant été effectuée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital de 141.484.711,- USD (cent quarante et un millions quatre cent quatre vingt quatre mille sept cent onze US Dollars) est représenté par 141.484.711 (cent quarante et un millions quatre cent quatre vingt quatre mille et sept cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un US Dollar) chacune.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par résolution unanime des associés.»

*Acting on behalf of KLS / Acting on behalf on KLFS*

W. Ott / G. Becquer

*As partner - As manager / As partner - As manager*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03680. – Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024933.3/000/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

### **ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.772.

#### *Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 13 février 2004*

Les mandats de Messieurs Michael McDonald, Jacquot Schwertzer et Alberto Martin comme gérants de la Société ont été renouvelés pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle portant sur les comptes de l'exercice au 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01850. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024838.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

### **INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 82.163.

A la suite d'une cession d'une part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) intervenue en date du 16 février 2004 entre la société FREE 2 ROAM, S.à r.l., établie à L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter et la société M.A.C.H., S.à r.l., établie à L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter,

la prédite société M.A.C.H., S.à r.l. détient désormais l'intégralité du capital social de la Société.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01843. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024846.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**SPEEDLINGUA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.696.

Lors de sa réunion en date du 8 mars 2004, le conseil d'administration de la Société a nommé Monsieur Martin Velasco, administrateur de sociétés, né le 12 juin 1954 à Guecho (Vizcaya) - Espagne, demeurant professionnellement à Cours des Bastions 6, CH-1205 Genève, aux fonctions de président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes clos de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024848.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**ACTIVEST FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.  
H. R. Luxemburg B 77.066.

Gemäss Beschluss der Gesellschafterversammlung, welche über den Jahresabschluss und den Bericht der Revisionsstelle über das Geschäftsjahr 2003 der Gesellschaft befand, wurde folgendes beschlossen:

Den Verwaltungsratsmitgliedern wird für das Geschäftsjahr 2003 Entlastung erteilt.

Die Generalversammlung beschliesst, folgende Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen, und zwar für die zur Generalversammlung im Jahre 2005 laufende Mandatsperiode:

- Marco Chinni, Geschäftsführer der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT SCHWEIZ AG, Bern.
- Michael Kalenberg, Geschäftsführer der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT SCHWEIZ AG, Bern.
- Georg Hemmer, Geschäftsführer der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT SCHWEIZ AG, Bern.

Als Revisionsstelle wurde PricewaterhouseCoopers Luxembourg bestimmt.

Der im Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 ausgewiesene Gewinn in Höhe von CHF 94.991,25 sowie der Gewinnvortrag in Höhe von CHF 857,02 werden wie folgt verwendet:

- ein Betrag von CHF 80.000,- wird ausgeschüttet;
- ein Betrag von CHF 14.000,- wird für die Zuweisung an die Gesetzliche Reserve verwendet;
- der Restbetrag von CHF 1.848,27 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2004.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

U. L. Binninger

Ein Bevollmächtigter - Directeur der Domiziliarstelle ACTIVEST LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024871.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**BANQUE LBLux S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 11.035.

*Auszug aus dem Protokoll über die Ordentliche Generalversammlung vom 19. März 2004*

1. Die Generalversammlung nimmt die von den Wirtschaftsprüfungsgesellschaften KPMG AUDIT und PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. geprüfte Bilanz mit Gewinn- und Verlustrechnung, Lagebericht und Anhang per 31. Dezember 2003 an und stellt sie fest.

2. Das Ergebnis des Geschäftsjahres 2003 beläuft sich auf Euro 25.260.000,-. Die Generalversammlung beschliesst eine Ausschüttung in Höhe des Jahresergebnisses und stimmt der bereits in dieser Höhe erfolgten Vorabdividende zu.

Die Rücklage zur Anrechnung der Vermögenssteuer beläuft sich weiterhin auf Euro 52.884.968,70. Die restlichen freien Rücklagen betragen Euro 87.741.726,88.

3. Den Mitgliedern des Verwaltungsrates (Herren Dr. P. Kahn, Dr. G. Merl, Dr. R. Hanisch, W. Strohmayer, D. Burgmer, H. Zehetmair, Dr. S. Naser, G. Böhmer, H. Stoffel, A. Meyer) wird Entlastung für das Geschäftsjahr 2003 erteilt.  
Luxemburg, den 22. März 2004.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

H. Stoffel / B. D. Bützow

Administrateur-Directeur / Conseiller juridique

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024989.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**BOTANICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 22, rue de Schoenberg.  
R. C. Luxembourg B 61.748.

Le bilan 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024932.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 41.180.

*Extrait du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg, le 15 mars 2004*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration, suite aux démissions de l'administrateur Monsieur Maurizio Cellai, décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Massimo Alberti, employé privé, avec adresse professionnelle à Milan, Via delle Primule N5, 20020 Cogliate.

L'élection définitive de Monsieur Massimo Alberti sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Sterzi / M. L. Guardamagna

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03662. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024935.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**GOLDMAN SACHS 2 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.363.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

G. Meijssen

*Managing Director*

(024940.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**JODEWA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 81.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice .....	40.252,70 EUR
- Résultats reportés. ....	- 27.542,12 EUR
- Résultat disponible .....	12.710,58 EUR
- Affectation à la réserve légale. ....	- 635,50 EUR
- Report à nouveau .....	12.075,08 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025031.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**SOCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.182.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(025042.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**SOCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.182.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(025039.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**SOCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.182.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(025044.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**SOCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.182.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(025037.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**SOCOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.182.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(025045.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---



**DUCKFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 99.674.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société KERRFIN BETEILIGUNG AG, ayant son siège social à Eschenweg 10, CH-6312 Steinhausen, immatriculée au Registre du commerce du canton de Zurich (Suisse) sous n° CH-170.3.005.834-6,

1) ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Eschenweg, le 16 février 2004.

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 26 février 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DUCKFIN INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 mars 2004 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale des actionnaires:

\* La cession de parts ou actions détenues dans des sociétés participées,

\* L'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non,

\* L'octroi de garanties et/ou fidéjussion.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 avril à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société KERRFIN BETEILIGUNG AG, préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	499
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Giorgio Antonini, dirigeant de société, né le 25 novembre 1938 à Paradiso (Suisse) et domicilié professionnellement Via Maggio 1, CH-6901 Lugano (Suisse),
  - b) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
  - c) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
  - d) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
  - e) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 6) Monsieur Giorgio Antonini est nommé président du conseil d'administration.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, vol. 142S, fol. 86, case 3. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(025474.3/211/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

### **I.T.D.N. HOLDING S.A., INDEPENDANT TYRES DEALERS NETWORK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 99.645.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme holding ESCAPE HOLDING S.A., (RC B No 81.363), avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21/25, Allée Scheffer,  
ici représentée par Monsieur Gontran Stiernon, administrateur de sociétés, demeurant à B-1500 Halle, Belgique, 525, chaussée de Nivelles.
  - 2.- La société anonyme holding BRUMAR HOLDING S.A., (RC B n° 52.396), avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, ici représentée par Monsieur Gontran Stiernon, préqualifié.
  - 3.- La société anonyme PNEU SERVICE SCHUMAN S.A., (RC B n° B 67.394), avec siège social à L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon, ici représentée par Monsieur Alain Grigioni, administrateur délégué, demeurant à L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de INDEPENDANT TYRES DEALERS NETWORK HOLDING S.A., en abrégé (I.T.D.N. HOLDING S.A.).

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en cent cinquante (150) actions de mille euros (1.000,-) chacune.

Le capital sera libéré jusqu'à concurrence de quatre-vingt-six mille euros (EUR 86.000,-) laquelle somme se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 300.000,-.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Il seront rémunérés ou non en fonction de la décision de l'Assemblée générale.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs ou non, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Chaque administrateur ou personne mandatée ne pouvant représenté qu'un seul administrateur à la fois. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de septembre à 11.00 heures et pour la première fois en 2005.

**Art. 12.** La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille neuf cents euros.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société anonyme holding ESCAPE HOLDING S.A., préqualifiée . . . . .	84 actions
- La société anonyme holding BRUMAR HOLDING S.A., préqualifiée . . . . .	27 actions
- La société anonyme PNEU SERVICE SCHUMAN S.A., préqualifiée . . . . .	39 actions
Total: . . . . .	150 actions

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Eric Visee, né à Lestre, le 15 mai 1961, demeurant à 36/2 Charleville Road, W 149JH London;

b) Monsieur Pierre Guillaume, né à Charleroi, le 19 mai 1950, demeurant à B-6120 Nalines, 154, Chemin du Haut Bruart;

c) Monsieur Didier Collignon, né à Rocourt, le 1<sup>er</sup> décembre 1962, demeurant à B-5660 Couvin, 29, rue Foulerie;

d) Monsieur Daniel Laermans, né à Xelles, le 14 novembre 1959, demeurant à B-1410 Waterloo, 113, Chaussée de Tervueren;

e) Monsieur Philippe De Clerck, né à Veles, le 2 octobre 1965, demeurant B-1421 Ophai, 39, rue des Hayettes;

f) Monsieur Alain Grigioni, né à Luxembourg, le 18 avril 1961, demeurant à L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme MONEYLIFT S.A., (RC B n° 96.010), avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

5.- Est nommé au poste d'administrateur-délégué:

Monsieur Alain Grigioni, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stiernon, A. Grigioni, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2004, vol. 896, fol. 4, case 5. – Reçu 1.500 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 mars 2004.

G. d'Huart.

(024996.3/207/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**SITATUNGA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.113.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 10 mars 2004 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2005.

Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg.

Est élu Administrateur pour la même période, en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire de la société.

Et que

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis, Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg.

Est élu Commissaire aux Comptes pour la même période en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes Commissaire aux Comptes démissionnaire de la société.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04666. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025032.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**INDUSERV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 72.035.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSERV HOLDING S.A.*

Signature

(024959.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**INDUSERV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 72.035.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSERV HOLDING S.A.*

Signature

(024962.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**INDUSERV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 72.035.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSERV HOLDING S.A.*

Signature

(024964.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**INDUSERV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 72.035.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSERV HOLDING S.A.*

Signature

(024965.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ISEO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 33.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés .....	- 160.810,11 EUR
- Résultats de l'exercice .....	- 10.119,63 EUR
- Report à nouveau .....	- 170.929,74 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

(025029.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**CABLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 91.941.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2004.

G. Meijssen

*Managing Director*

(024944.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**PARIMO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 50.666.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024971.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**KC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 99.670.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama City;
- 2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, jurist, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: KC FINANCE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription et libération du capital*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit panamien DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée .....	30 actions
2.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée .....	1 action
Total: .....	31 actions

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de juin 2005 à 10.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2004.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9186 Stegen;

c) Monsieur Alain Lam L.C.K., Réviseur d'entreprises, demeurant à L-Mersch.



3. Est nommée commissaire aux comptes:  
la société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, vol. 20CS, fol. 50, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(025397.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

---

**SLAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.114.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 9 mars 2004 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2005

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg.

Est élu Administrateur pour la même période, en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire de la société.

Et que

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis, Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg.

Est élu Commissaire aux Comptes pour la même période en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes Commissaire aux Comptes démissionnaire de la société.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025033.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ELCA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.563.

—

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 2 mars 2004*

- L'adresse de la société est transférée du 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg aux 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est coopté en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, né le 12 avril 1973 à Vicari, demeurant à L-7396 Hunsdorf, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour ELCA INVESTISSEMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025097.3/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ELECTRABEL FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 5.222.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024986.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ELECTRABEL FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 5.222.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2003 a décidé:

*Mandat*

Le mandat de Monsieur Eric Bosman, Président, vient à échéance à l'issue de l'assemblée d'aujourd'hui. Monsieur Eric Bosman ne se représente pas aux suffrages.

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Robert-Olivier Leysens en tant qu'administrateur. Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Monsieur Michel Vermout démissionne en tant qu'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Etienne De Ranter en tant qu'administrateur. Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Le mandat de DELOITTE & TOUCHE, Commissaire, vient à échéance à l'issue de l'assemblée d'aujourd'hui.

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

E. De Ranter / R-O Leysens

*Administrateur / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04914. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024985.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BURNTHOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 30.217.

Le bilan au 31 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

T. van Dijk.

(025034.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BURNTHOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 30.217.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 19 mars 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BURNTHOR S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 juillet 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 juillet 2002;
- d'allouer le bénéfice de l'exercice de EUR 53.945,22 dans le compte perte à reporter;
- de continuer les activités de la société suite à la perte cumulée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 juillet 2002.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

T. van Dijk

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03230. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur.*

(025035.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**GREAT PACIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 99.675.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-fifth day of February at 3.30 p.m.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

571406 BRITISH COLUMBIA Ltd., a company incorporated and organized under the laws of British Columbia, Canada, with registered office at Suite 1600, 1055 West Hastings Street, Vancouver, British Columbia, Canada V6E 2H2,

GREAT PACIFIC EUROPE HOLDINGS ULC, a company incorporated and organized under the laws of Nova Scotia, Canada, with registered office at Summit Place, 1601 Lower Water Street, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 2V1.

Both represented by Mr Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by each appearing party under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here-above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they intend to organize as members or with any person who may become member of this company in the future.

**Title I: Name - Duration - Registered Office - Object****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of GREAT PACIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l., governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter referred to the «Corporation»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter referred to as the «Law»).

**Art. 2. Object**

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, in any area, in order to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art. 3. Duration**

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

**Art. 4. Registered Office**

4.1 The registered office is established in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Title II: Capital - Units****Art. 5. Capital - Units**

5.1 The Corporation's corporate capital is set at sixty thousand United States dollars (USD 60,000.-) represented by one hundred (100) units in registered form with no mention of par value.

5.2 All the units are fully paid up.

**Art. 6. Increase and Reduction of Capital**

The capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

**Art. 7. Transfer of Units**

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code and article 11 bis paragraph 2 3) of the Law.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

**Art. 8. Form of Units - Members' Register**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

**Title III: Administration - Management - Representation**

**Art. 9. Board of Managers**

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of two (2) managers at least. Class B shall be composed of three (3) managers at least. Managers class A or B do not need to be members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. Their mandate may not exceed a period of six years and they shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 10. Power of the Board of Managers**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

**Art. 11. Procedure**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so require or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation**

The Corporation will be bound by joint signature of two managers class B, for any engagement under an amount to be determined by the board of managers and by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or the joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the Managers**

In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Title IV: General Meetings of Members****Art. 14. Powers and Voting Rights**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by an unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual General Meeting**

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting. For the first time, the annual general meeting will be held on two thousand five.

**Art. 16. Accounting Year**

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

**Art. 17. Annual Accounts and Allocation of Profits**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

17.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

**Title V: Dissolution - Liquidation****Art. 18. Dissolution - Liquidation**

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

**Art. 19. General Provision**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription - Payment*

All the units are subscribed as follows:

571406 BRITISH COLUMBIA Ltd.....	99 Units
GREAT PACIFIC EUROPE HOLDINGS ULC.....	1 Unit

The units are paid up by contribution in cash as hereafter described:

571406 BRITISH COLUMBIA Ltd.....	59,400.- USD
GREAT PACIFIC EUROPE HOLDINGS ULC.....	600.- USD

*Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Transitory Provisions*

By way of derogation to article 16 of these articles of association, the Corporation's current accounting year is to run from the date of this deed to the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

*Resolution of the Members*

The pre-named members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at 2 rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg
2. The number of managers Class A is fixed at 2 members. The following persons are appointed managers class A:  
Mr Jim Pattison, Jr., born on 22 June 1952 in Vancouver, Canada, residing at 7576 Kingspointe Parkway, Suite 188, Box 9, Orlando, Florida, USA 32819  
Monsieur Charles Ossola, born on 22 November 1963 in Nancy, France, residing at 20, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
3. The number of managers Class B is fixed at 3 members. The following persons are appointed managers class B:  
Mr Robert Jan Schol, born on 1st August 1959 in Delft, The Netherlands, residing at 31A, rue du Golf, L-1638 Senningerberg.  
Mr Paul van Baarle, born on 15 September 1958 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 30, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.  
Mr Patrick van Denzen, born on 28 February 1971 in Gelsen, The Netherlands, residing at 13, rue Rudy Herber, L-1749 Luxembourg.
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand five.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février à 15.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

571406 BRITISH COLUMBIA Ltd., une société constituée et organisée conformément aux lois de la Colombie Britannique, avec siège social à Suite 1600, 1055 West Hastings Street, Vancouver, British Columbia, Canada V6E 2H2,

GREAT PACIFIC EUROPE HOLDINGS ULC une société constituée et organisée conformément aux lois de la Nouvelle-Ecosse, Canada, avec siège social à Summit Place, 1601 Lower Water Street, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 2V1.

Les deux représentées par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée par chacun des comparants sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants agissant au nom de ces derniers et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer en tant qu'associés ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

## **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination - Durée - Siège social - Objet**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination GREAT PACIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l., régie par les présents statuts et les lois de Luxembourg, relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»).

### **Art. 2. Objet**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificat de dépôt et autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toutes sortes de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute autre société. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des sûretés à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur certains de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et disposer de brevets et licences ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 En général, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans tous domaines, aux fins de développer et compléter l'objet social ci-dessus.

### **Art. 3. Durée**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **Art. 4. Siège social**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale de ses associés adoptée comme requis en matière de modification de ces statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra temporairement être transféré à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert temporaire du siège social statutaire, restera une société luxembourgeoise.

## **Titre II: Capital social - parts sociales**

### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social est fixé à soixante mille US dollar (USD 60.000,-) représenté par cent (100) parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

### **Art. 6. Augmentation et réduction du capital**

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée comme requis pour la modification de ces statuts.

### **Art. 7. Transfert de parts**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, notamment qu'il a été par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil et l'article 11 bis paragraphe 2 « ° de la Loi.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des membres**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts sociales nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

### **Titre III: Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de Gérance**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de deux catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée de deux (2) gérants au moins. La catégorie B devra être composée de trois (3) gérants au moins. Les gérants catégorie A et B n'ont pas besoin d'être des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum suivant décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des membres du conseil démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Leur mandat ne peut excéder une durée de six années et ils doivent garder leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés, tombent sous la compétence du conseil de gérance, qui est investi de tous les pouvoirs pour passer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de sa fonction d'agent.

10.3 L'agent ainsi nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requerra ou sur convocation d'un des gérants. Le conseil de gérance doit se réunir au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins cinq jours ouvrables avant l'heure prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature des circonstances d'urgence sera décrite dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par consentement écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé par un agenda préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion, qu'ils constatent qu'ils ont été valablement informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Les réunions du conseil de gérance pourront se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée équivalente à une participation en personne à cette réunion.

11.4 Tout gérant pourra intervenir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par courrier électronique un autre gérant comme son représentant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par courrier électronique.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises par la majorité des votes, composée au moins par une voix de chaque catégorie de gérant.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors des réunions des gérants. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par lettres ou télécopies.

11.7 Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance doit être signé par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

#### **Art. 12. Représentation**

La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants catégorie B pour tout engagement inférieur à un montant devant être déterminé par le conseil de gérance et par la signature conjointe d'un gérant catégorie A et un gérant catégorie B dans tous les cas et pour tout montant ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

#### **Art. 13. Responsabilité des Gérants**

Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement tenus responsables des obligations de la Société. Simples mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs devoirs.

### **Titre IV: Assemblées générales des membres**

#### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de Votes**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.



14.3 Le capital et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront modifier la nationalité de la société par une résolution prise à l'unanimité. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils constatent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ni publication.

14.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire, à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par part sociale, dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme d'un procès-verbal ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la Société représentée par lui, seront établies sous la forme de procès-verbaux ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

#### **Art. 15. Assemblée générale annuelle**

Une assemblée générale annuelle des membres se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée. Pour la première fois, l'assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### **Art. 16. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

#### **Art. 17. Comptes annuels et Allocations des bénéfices**

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

17.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

### **Titre V: Dissolution et Liquidation**

#### **Art. 18. Dissolution et Liquidation**

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés décidant une telle dissolution et qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste de la compétence de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé aux associés en proportion des parts sociales détenues par chaque associé de la Société.

#### **Art. 19. Dispositions générales**

19.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera régi par la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

571406 BRITISH COLUMBIA Ltd. ....	99 Parts
GREAT PACIFIC EUROPE HOLDINGS ULC .....	1 Part

Les parts sociales décrites ci-dessus sont entièrement libérées par apport en espèce tel que suit:

571406 BRITISH COLUMBIA Ltd. ....	59.400,- USD
GREAT PACIFIC EUROPE HOLDINGS ULC .....	600,- USD

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

*Résolutions transitoires*

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts le premier exercice social commencera à compter de la date du présent acte pour se terminer le trente et un décembre deux mille quatre.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

*Résolutions des Associés*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la Société est fixée à 2 rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants catégorie A est fixé à 2 membres. Les personnes suivantes sont nommées gérants catégorie A de la Société:

Monsieur Jim Pattison Jr., né le 22 juin 1952 à Vancouver, Canada, demeurant 7576 Kingspointe Parkway, Suite 188, Box 9, Orlando, Florida, USA 32819

Monsieur Charles Ossola, né le 22 novembre 1963 à Nancy, France, demeurant 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3) Le nombre de gérants catégorie B est fixé à 3 membres. Les personnes suivantes sont nommés gérants catégorie B de la Société:

M. Robert Jan Schol, né le 1<sup>er</sup> août 1959 à Delft, Pays-Bas, demeurant 31A, rue du Golf, L-1638 Senningerberg.

M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant 30, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Gelsen, Pays-Bas, demeurant 13, rue Rudy Herber, L-1749 Luxembourg.

4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille cinq.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Réveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, vol. 20CS, fol. 49, case 7. – Reçu 475,10 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(025479.3/211/472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

**FEWA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue J. Braun.

R. C. Luxembourg B 85.883.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO04300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(025014.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**LAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 21.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04664, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 23.337,87 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

(025028.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

**ATLANTIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 80.882.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2003*

- Messieurs Roger Caurla, né le 30 octobre 1955, Esch-sur-Alzette, demeurant 19, rue des Champs à L-3912 Mondrange et Filippo Comparetto, né le 12 avril 1973 à Vicari en Italie, demeurant, 1, rue de Prettange à L-7396 Hunsdorf sont nommés en tant qu'administrateurs de classe «B» en remplacement de Monsieur Gérard Becquer et de Madame Noëlla Antoine, tous deux administrateurs de classe «B» démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2004.

- La société TRIPLE A CONSULTING, R. C. S. Luxembourg B 61.417 avec siège social 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE BILLON, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2004.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour ATLANTIS INVESTMENT S.A.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025103.3/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**ATLANTIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 80.882.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 16 février 2004*

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg vers le 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour ATLANTIS INVESTMENT S.A.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025100.3/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**WIDE PROFIT LTD.**

**Enseigne commerciale: AGENCE MEDICIS.**

R. C. Luxembourg B 34.324.

Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à WIDE PROFIT LTD, enseigne AGENCE MEDICIS, la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

MULTI OFFICE SERVICES S.A.

*Le propriétaire des lieux*

C. Gretsch

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025104.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 54.748.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(025026.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**SOLEMIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 75.393.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

SOLEMIO, S.à r.l.

Signatures

(025027.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**MEZZONEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 31.864.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des liquidateurs, datée du 19 mars 2004, que le siège social de MEZZONEN S.A. (en liquidation) sera transféré de L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

MEZZONEN S.A.

E. Maldifassi

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04962. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025057.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**PACUARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 67.924.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

PACUARE S.A.

Signatures

(025030.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BSI ART COLLECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 79.264.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2004*

- les démissions de Monsieur Sanzio Pellanda, Monsieur Marco Bulani et Monsieur Nicola D'Occhio de leur mandat d'administrateur sont acceptées.

- Monsieur Stefano Coduri, demeurant à CH-6850 Mendrisio, Via G. Bernasconi, 16, né le 25 mai 1964 à CH-Iseo, Monsieur Rudolf Dudler, demeurant à CH-6932 Breganzona, Via Visano, 21, né le 25 mai 1965 à CH-St. Gallen et Monsieur Franco Marinelli, demeurant à I-20146 Milano, Via Tito Vignoli, 44, né le 14 août 1965 à I-Milan sont nommés en leur remplacement en tant qu'administrateurs pour un terme statutaire de 6 ans, prenant fin lors de l'Assemblée Statutaire de 2010.

- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué de la société.

Certifié sincère et conforme

Pour BSI ART COLLECTION S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025094.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**FLEXPACK TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 57.716.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(025162.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**FLEXPACK TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 57.716.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(025163.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**FLEXPACK TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 57.716.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 20 octobre 2003 que:

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés:

- Madame Rebecca Jane Marshall

- Monsieur Erik Vandenfouyeyne

Le mandat de Madame Josette Lenertz n'est plus renouvelé.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé:

- ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège statutaire au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2008.

2. Le siège social de la société a été transféré du 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025164.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**EXOTICA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 31.873.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration, datée du 19 mars 2004, que le siège social de EXOTICA S.A. sera transféré de L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

EXOTICA S.A.

E. Maldifassi

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04956. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025066.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**IMMO NORD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 86.366.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2004.

IMMO NORD S.A.

Signatures

(025036.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**BANQUE LBLux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 11.035.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2004.

BANQUE LBLux S.A.

H. Stoffel / B. D. Bützow

*Administrateur-Délégué / Conseiller juridique*

(025041.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**OVERWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 85.994.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Signature.

(025077.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**SANTANDER CENTRAL HISPANO ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.043.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025080.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**EL-FINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 81.717.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(025085.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 67.918.

—  
Suite à la cession de parts intervenue en date du 28 janvier 2004 entre DAYCO PRODUCTS LLC et MARK IV HOLDINGS, S.à r.l., en date du 3 février 2004 entre MARK IV HOLDINGS, S.à r.l. et MIV LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. et en date du 12 février 2004 entre MIV LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. et MIV LUXEMBOURG, S.à r.l., les 207.381 parts sociales de «la Société» sont réparties comme suit:

- MIV LUXEMBOURG, S.à r.l., 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg: 207.381 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024874.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**R.C. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 61.039.

—  
*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 décembre 2003*

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19 rue de Kirchberg, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

*Pour R.C. LUX S.A.*

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025099.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**VALUE STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.976.

—  
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

*Pour VALUE STRATEGY FUND*

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

*L'Agent Domiciliaire*

Signatures

(025086.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**NORD SUD VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.710.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

*Pour NORD SUD VOYAGES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025102.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**INTERNATIONAL MARITIME CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.869.

—  
Par lettre recommandée en date du 22 mars 2004 adressée à INTERNATIONAL MARITIME CONSULTING S.A., la société soussignée a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

MULTI OFFICE SERVICES S.A.

*Le propriétaire des lieux*

C. Gretsch

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04782. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(025107.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**IPICO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 27.192.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

*Signature.*

(025118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.541.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration, datée du 19 mars 2004, que le siège social de LUXONEN S.A. sera transféré de L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

LUXONEN S.A.

E. Maldifassi

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04954. – Reçu 89 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(025064.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---

**M & M PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 82.954.

—  
Le bilan rectificatif au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

*Signature.*

(025119.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

---